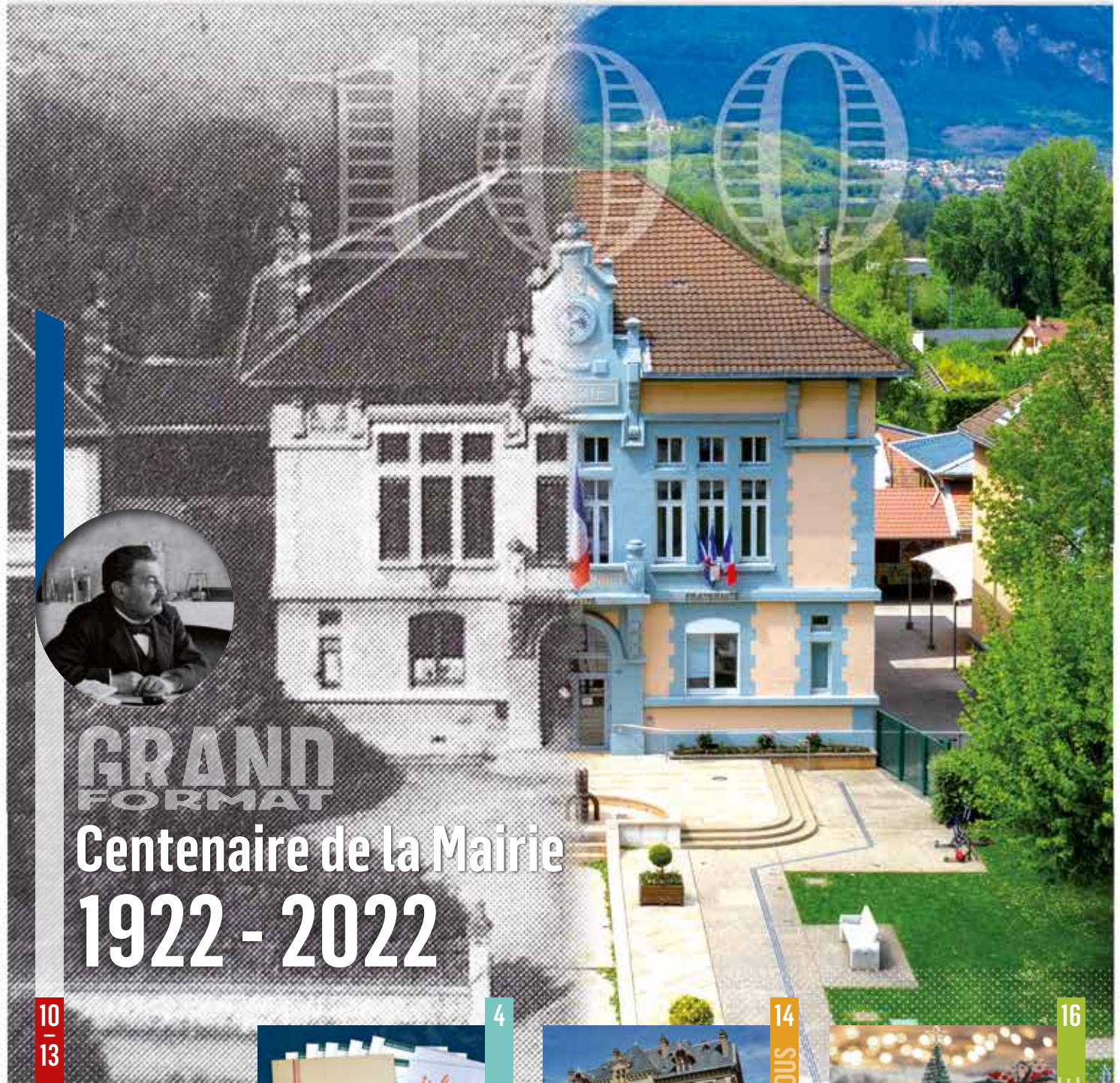




# VB *infos* MAGAZINE

Actualités municipales de la commune de Villard-Bonnot

N° 100 > Novembre/Décembre/2022



## GRAND FORMAT

# Centenaire de la Mairie 1922 - 2022

10  
13

4



ACTU

### Information

VB•Infos  
la centième édition!

14



V•B et VOUS

### Emploi

AGI: agir pour le retour  
à l'emploi

16



CULTURE

### Centre Socioculturel

Le calendrier de l'Avent





# VB infos MAGAZINE

Actualités municipales de la commune de Villard-Bonnot

N° 100 > Novembre/Décembre/2022

## EN IMAGES

2



**Isère** : inauguration Centre médico-social  
**Commémoration** : Armistice 1918

## EDITO DU MAIRE

3



## ACTUALITÉS

4-9



- Information** : VB-infos, la 100°!
- Jeunesse** : Conseil Municipal Jeunes
- Événement** : Printemps des arts 2023
- Anniversaire** : Georgette Akret a 100 ans
- Social** : Navi' Courses
- Solidarité** : nos sapeurs pompiers
- Le chiffre** : application
- État civil** : changer de nom de famille
- Urbanisme** : dématérialisation démarches
- Environnement** : respecter l'espace public
- Énergie** : plan de sobriété énergétique
- Écologie** : Fresque du climat
- Interco** : Le Grésivaudan
  - Plan territorial de santé
  - Assainissement non collectif

## GRAND FORMAT

10-13



**Le centenaire de la Mairie**

## V•B & VOUS

14-15



**Sécurité** : Police municipale  
**Solidarité** : AGI, agir pour le retour à l'emploi

## CULTURE & LOISIRS

16



**CSC Brignoud** : calendrier de l'Avent  
**À vos agendas**  
Maison Bergès/Espace Aragon

## LIBRE EXPRESSION

17



## INFOS PRATIQUES

18



  
"Clic"  
sur la vignette pour  
accéder directement  
à la page

**N° 100**



4  
octobre

Isère

**Le Centre médico-social à Villard-Bonnot, inauguré officiellement**

Accueillant les services de la Protection Maternelle Infantile du Département de l'Isère, le Centre Médico-social n'avait pas encore eu le droit à son inauguration officielle. Ce fut chose faite le 4 octobre dernier ! Jean-Pierre Barbier, Président du Conseil Départemental de l'Isère, accompagné d'élus locaux, d'agents et des partenaires, ont pu ainsi visiter les locaux, situés au 19 avenue Général-de-Miribel. ●

**Commémoration**11  
novembre**L'Armistice de 1918 célébré en musique**

La Commune a commémoré l'Armistice de la Première Guerre mondiale (1914-1918). Deux cérémonies se sont tenues, d'abord à 10 h 30 à Brignoud, place du 24 Août, puis à 11 h à Villard-Bonnot aux Monuments aux morts. Pour l'occasion, le Centre Musical Accords et les membres du Conseil municipal Jeunes accompagnaient les représentants traditionnels. ●



3 700 exemplaires - ISBN 978-2-916813-13-4  
Dépôt légal Novembre 2022



Imprimé sur papier issu de forêts gérées durablement

Le magazine V•B infos est édité par le service communication de la Mairie de Villard-Bonnot (Isère)  
20, boulevard Jules-Ferry - 38190 Villard-Bonnot - 04 76 45 79 45

Directeur de la publication : Patrick Beau - Rédaction : Patrick Beau, A. Andriollo

Comité de relecture : Service communication, N. Boirin, R. Coquet, D. Modesto, C. Monteil, L. Rolland, C. Tintillier

Photos : © Service communication / D. Greffe / M. Mancip / S. Philippe / G. Coffano  
Musée Maison Bergès, Département de l'Isère / images-et-reves.fr / Shutterstock / Freepik.com

Maquette et direction artistique : Eric Chartier-Coton

Réalisation : CHAPÔ.COM - Fontaine • Impression : COQUAND - Fontaine

Régie publicitaire : Eric Chartier 04 76 99 26 01 - regie.vb@groupe-c.com





## Chères Villardiennes, Chers Villardiens,

### Bon nombre d'entre nous sont probablement préoccupés par les fêtes qui approchent et attendent avec impatience l'ouverture du pont de Brignoud !

C'est la bonne nouvelle que j'ai reçu lors de la réunion de chantier du 15 novembre organisée par le Président du Département de l'Isère, en présence du Président du Grésivaudan et des Maires de nos communes voisines : les travaux de mise en place du platelage avancent bien et vont ainsi permettre de traverser avec les véhicules légers avant ces fêtes de Noël. C'est donc un vrai soulagement sur cette nouvelle étape après l'incendie criminel du pont que nous avons subi au mois d'avril dernier. Jusqu'à sa reconstruction complète, ce pont restera l'une des préoccupations majeures de votre équipe municipale. Soyez assuré que je serais très attentif à ce dossier et n'hésiterai pas à revenir régulièrement vers vous.

### 2022 aura aussi été marquée par l'anniversaire du centenaire de l'hôtel de ville.

Nombreux écoliers ont pu ainsi découvrir le fonctionnement des services et les agents qui y travaillent. Ce VB•infos consacre un volet patrimonial exceptionnel sur l'histoire de notre mairie que je vous invite à découvrir. Vous pourrez y lire la genèse du projet et pleins d'anecdotes concernant sa construction. Je tiens à remercier chaleureusement les auteurs pour leurs contributions des textes et pour les recherches documentaires qui ont permis la réalisation de ce grand format.

### Émotion aussi que de partager avec vous cette 100<sup>e</sup> édition du VB•infos !

Pilier de l'information pour les habitants, découvrez, en introduction de ce magazine, son histoire et les étapes majeures de son évolution au fil des temps.

### Côté festivités de fin d'année, c'est l'occasion d'offrir à nos aînés inscrits au CCAS, le traditionnel colis gastronomique.

Ce coffret est accompagné chacun d'une belle carte de bonnes pensées réalisée par les enfants des écoles primaires et qui s'inscrit dans notre souhait de renforcer le lien intergénérationnel.

Dimanche 11 décembre, notre place de Brignoud prendra aussi des airs de fêtes pour accueillir le marché de Noël, organisé conjointement avec la commune de Frogès.

Enfin, je vous invite d'ores et déjà à retenir la date du 9 janvier 2023 pour la cérémonie des vœux et venir partager ce moment convivial qui aura lieu à l'Espace Boulodrome Berges à Lancey.

Sans plus attendre, je vous laisse parcourir ce numéro 100 du VB•infos, riche en informations sur toutes les actions menées.

Avec mes profonds respects, je vous souhaite de belles fêtes de fin d'année !

Depuis près de 75 ans et désormais 100 numéros  
**le magazine VB•infos vous informe**  
 sur la vie de votre commune.

Fidèlement,

**Patrick Beau**

Maire de Villard-Bonnot

**VB•infos magazine** : la 100<sup>ème</sup>

**100 ans** : M<sup>me</sup> Georgette Akret

**Jeunesse** : Conseil Municipal Jeunes renouvelé

**Événement** : le Printemps des Arts 2023

**Social** : Navi'Courses

**Solidarité** : Sapeurs pompiers

**Commerces** : bienvenue à...

**État Civil** : changer de nom de famille

**Urbanisme** : dématérialisation des autorisations

**Environnement** : respecter l'espace public

**Énergie** : plan de sobriété énergétique

**Écologie** : fresque du climat

**Inter'co**

**Santé** : Plan territorial de santé

**SPANC/Eau** : assainissement non collectif

1922-2022

Le centenaire de la Mairie

**Sécurité** : la Police municipale

**Social** : AGI, agir pour le retour à l'emploi

**Centre Socio-Culturel Brignoud**

Le calendrier de l'avent

**À vos agendas**

Maison Bergès et Espace Aragon





[ Information ]

# VB•infos MAGAZINE

## La 100<sup>e</sup>!

### La petite histoire du bulletin d'informations à la population\*

Votre journal d'informations municipales fête la parution de son 100<sup>e</sup> numéro. Et comme vous pourrez le découvrir au fil des pages qui suivent, pour cette édition, le chiffre 100 revêt une signification toute particulière. En attendant, l'équipe de rédaction vous propose de découvrir l'histoire du bulletin d'informations municipales... Car oui le « VB Infos » ne s'est pas toujours appelé ainsi !

#### Il y a 75 ans, le premier bulletin villardien.

C'est au sortir de la Seconde Guerre Mondiale que la Commune de Villard-Bonnot décide de la création d'un bulletin d'informations municipales. Lors du Conseil municipal du 16 novembre 1948, Gaston Gamond, Maire depuis 1947 (-1971), « donne la lecture d'un bulletin municipal » aux membres du Conseil. Il s'agit de la première mention d'un bulletin municipal villardien. Le compte rendu de l'époque précise que le document « sera imprimé et envoyé à tous les administrés de la Commune ». La précieuse reliure sera donc offerte à tous les foyers de Villard-Bonnot. L'assemblée délibérante, sous l'étiquette de « l'Union Républicaine et Résistante » élue en octobre 1947, adopte cette proposition à l'unanimité.

#### Que sait-on d'autre ?

Cette première publication s'appelait « Bulletin Municipal de Villard-Bonnot » et a été émise en novembre 1948. Le journal se présentait alors dans un format de 16 x 24 cm, et comptait 16 feuillets, soit 32 pages, alors encartés d'une piquère à cheval (ou reliure métal). Déjà, pour l'époque, quelques photographies en noir et blanc illustraient certains événements ou travaux, dans le cahier central. À l'intérieur, les thématiques - déjà nombreuses - sont devenues, aujourd'hui, incontournables : le Maire signe l'introduction, les finances publiques et les travaux sont des sujets très présents et très documentés. La rédaction était assurée par les élus et l'impression était confiée à l'Imprimerie Artisanale, située à Grenoble. Le bulletin est alors annuel. ●



## dans le RÉTRO



Vous avez des exemplaires du VB•Infos édités entre 1948 et 2000, en bon état, dont vous ne savez pas quoi faire ? Contactez le service communication, afin qu'ils intègrent les archives municipales !  
[com@villard-bonnot.fr](mailto:com@villard-bonnot.fr)

\* Les informations présentées qui ont permis la rédaction de cet article sont issues des archives du service communication et celles du Conseil municipal de Villard-Bonnot. Ces dernières rassemblent les comptes rendus d'époque, de 1856 à nos jours. Un grand merci à Robert Coquet pour les recherches menées.

De 1948 à 2022, le journal a bien changé ! Suivez les grandes étapes de son évolution, au fil de la chronologie proposée ci-dessous.

- **1948** : 1<sup>er</sup> numéro, publié une fois par an.
- **1955 (février)** : le format passe à 21 x 27 cm ; les annonces publicitaires font leur apparition.
- **1960** : le bulletin municipal de Villard-Bonnot devient le « Bulletin Officiel Municipal » ; la couverture et la 4<sup>ème</sup> de couverture sont en couleur. Le blason de la Commune orne la couverture. Le journal est imprimé sur du papier glacé. L'intérieur est toujours monochrome.
- **1977** : Le journal change à nouveau de nom, et devient le « VB Info », une publication désormais trimestrielle. Son format est de 21 x 29,7 cm et sa numérotation recommence à 1. Jusqu'en 1995, la charte graphique du journal changera 5 fois. Des illustrations humoristiques viennent agrémenter les photos et les textes.
- **1995** : le « VB Info » devient « Villard-Bonnot Info »,

édité 2 fois par an en moyenne. Pour l'occasion, le design du journal fait peau neuve, et une nouvelle numérotation commence.

- **2001** : le Villard-Bonnot Info n° 13 est le premier journal entièrement imprimé en couleur. On trouve à l'intérieur la mention : « Exceptionnellement, ce journal est entièrement en couleurs. Cela représente un surcoût de 2 Francs par numéro. Si vous approuvez ou désapprouvez cette innovation, faites-nous part de vos réactions. »
- **2010** : Le logo de la Commune fait partie intégrante de la charte graphique du journal et apparaît désormais sur sa couverture. On compte 5 numéros par an.
- **2012** : Le journal prend son dernier nom (jusqu'à ce jour) : « VB•Infos Magazine ». Le format s'agrandit pour atteindre 22,5 x 31 cm.
- **2017** : le VB•Infos Magazine n° 77 arbore un nouveau design et une nouvelle ligne éditoriale. Depuis 1995, la charte graphique du journal a changé 5 fois. ●



## [ Jeunesse ]

## Le Conseil Municipal Jeunes renouvelé

### Bienvenue aux nouveaux élus !

**13 octobre 2022 : fin d'un insoutenable suspense dans les écoles élémentaires de Villard-Bonnot ! Le résultat des élections pour le Conseil Municipal Jeunes (CMJ) a été annoncé.**

Mais avant d'en arriver là, les élèves ont fait comme les adultes. Les candidats juniors ont mené une campagne en présentant leurs motivations, leurs projets et ont fait preuve d'un bel investissement jusqu'au jour des votes !

Ainsi, les écoliers de CE2, CM1 et CM2 ont élu les membres du Conseil Municipal Jeunes :

- Jules-Ferry : Léna, Martin, Raphaël, Tony, Tino, Emji.
- Libération : Rose, Zélie, Mila, Luna.

Les jeunes élus ont ensuite été reçus par le Maire, Patrick Beau qui tenait à les féliciter en personne. ●

## Le Printemps des Arts 2023 se prépare !

**Artistes du Grésivaudan, tenez-vous prêt !**

Le Printemps des Arts de Villard-Bonnot revient en 2023 avec un nouveau thème : « **D'une rive à l'autre** ». Cela vous inspire ? Alors n'hésitez pas à tenter l'aventure ! Les inscriptions se font sur le site internet de la ville jusqu'au 19 février 2023.

**Pour cette nouvelle édition, l'exposition se tiendra du 30 avril au 7 mai 2023.**

Les artistes seront exposés dans l'écrin de verre de l'Espace Aragon. L'événement est en cours de préparation, aussi, si vous avez des questions, contactez le service Événementiel. ●

@p.ginet@villard-bonnot.fr - [www.villard-bonnot.fr](http://www.villard-bonnot.fr)



Le Conseil Municipal Jeunes Iprésent aux cérémonies du 11 Novembre

## Georgette Akret

### 100 ans d'une vie bien remplie

**2022 est décidément une année exceptionnelle pour Villard-Bonnot. La Municipalité célèbre à la fois le centenaire de la Mairie, mais a le plaisir de souhaiter, avec beaucoup d'émotion, un bel anniversaire à cinq de ses habitants, qui soufflent leur centième bougie. Pour ce numéro 100 du VB•Infos, notre attention se porte sur M<sup>me</sup> Georgette Akret.**

Retour en 1922. Georgette Joséphine Rimet naît le 14 novembre à Villard-Bonnot. Elle est la fille cadette de M. Marius, Joseph Rimet et M<sup>me</sup> Anaïs, Marie, Félicie Rimet, née Gorge. Elle grandit aux côtés de ses sœurs Lucette et Suzanne, avec qui elle commence des études au collège de Domène. Aux heures sombres de la Seconde Guerre Mondiale, Georgette se voit contrainte d'interrompre sa scolarité. La jeune femme entre par la suite aux Papeteries de France, d'abord en qualité d'ouvrière, puis en tant qu'employée au service du personnel. Elle y fera toute sa carrière. Georgette Rimet se marie le 10 février 1945, avec Alexandre Roger Akret, à Villard-Bonnot. Le couple s'est connu lors de la Guerre, durant laquelle Alexandre est au Maquis de Carrelrière. Georgette et lui s'installent donc à Villard-Bonnot et fondent une

famille. De leur union, naîtront Michel et Josiane. Après une carrière aux Papeteries, le couple profite de sa retraite en partageant son temps entre Villard-Bonnot et sa résidence secondaire à Charavines, jusqu'en 1996. Georgette est alors une grand-mère active : elle tricote, joue à la belote et aime passer du temps avec ses petites-filles pendant les vacances scolaires. Avec son mari, elle apprécie énormément danser, notamment lors des sorties organisées par les Clubs seniors, ou encore voyager avec leurs amis. Georgette et Alexandre ont vécu ensemble 60 années durant, jusqu'au décès de ce dernier, survenu en août 2005. Georgette, 100 ans, est aujourd'hui la doyenne de sa famille. Elle est l'heureuse grand-mère de 4 petites-filles, et l'arrière-grand-mère de 6 arrière-petits-enfants (3 garçons et 3 filles) âgés de 25 à 3 ans. ●

## [ Anniversaire ]





[ Social ]



## Navi'Courses

### Deux nouvelles bénévoles

C'est avec un grand plaisir que l'équipe du CCAS accueille deux nouvelles conductrices pour le service de la Navi'Courses.

Muriel Bullot et Huguette Borde rejoignent donc Emmanuelle Gaudin, Jean-Noël Lechelt et Nicole Krivobok. Ces Villardiens bénévoles offrent un peu de leur temps pour aider nos seniors. En effet, ils se relaient régulièrement afin de conduire les usagers de la Navi'Courses dans les commerces souhaités. Un grand merci à eux pour leur solidarité !



**Rappel :** La Navi'Courses est un service de transport permet aux personnes de plus de 70 ans de se faire accompagner jusqu'aux commerces de leur choix et contribue à lutter contre l'isolement, en offrant un service de proximité indispensable. La navette circule tous les mardis (hors vacances scolaires), entre 9 h 30 et 12 h 30. Elle récupère les personnes et les raccompagne à leur domicile. Pour bénéficier de ce service, il suffit de s'inscrire en contactant le C.C.A.S. ●

[ Solidarité ]

## Les sapeurs-pompiers de la Commune ont débuté leur tournée 2022 !

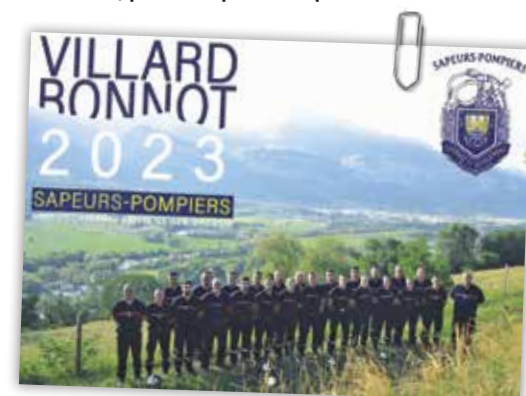
La fin d'année rime toujours avec calendrier ! Mais attention, pas n'importe lequel !

Il s'agit ici de l'édition 2023 des sapeurs-pompiers de Villard-Bonnot. Depuis le début du mois de novembre, Denis Foroni et ses équipes viennent à la rencontre des habitants afin de présenter le calendrier qui accompagnera les 365 prochains jours.

### #tousvolontaires

Les sapeurs-pompiers en profitent, cet hiver, pour sensibiliser les habitants à leur profession et peut-être même susciter quelques vocations.

#tousvolontaires est une campagne qui explique comment devenir sapeur-pompier volontaire. Cela vous intéresse ? Sachez qu'il faut être âgé de 16 ans minimum, être apte physiquement, jouir de ses droits civiques.



N'hésitez pas à vous renseigner ou à échanger directement avec les Sapeurs-Pompiers de Villard-Bonnot ! ●

[www.sdis38.fr](http://www.sdis38.fr)

## le CHIFFRE

# 2415

C'est le nombre de personnes qui ont téléchargé l'application mobile « Villard-Bonnot ».

Lancée en juillet 2019, l'appli vous permet d'être informés en temps réel et également de participer à la vie communale.

Merci !



## Bienvenue à...

[ Commerces ]

De nouveaux commerces/professionnels ont ouvert à Villard-Bonnot !

**Anne Revoil, Graphopédagogue.** Aide aux personnes souffrant de difficultés avec leur écriture

→ 13, rue Rose-Blanc - ☎ 06 79 56 61 09 - ✉ [reduction.ecriture.38@free.fr](mailto:reduction.ecriture.38@free.fr) - 📧 [reeducationecriture38.fr](http://reeducationecriture38.fr)

**Kiddy-Mountains.** Micro-crèche

→ 12-14 Boulevard de la Pologne - ☎ 07 67 87 42 65 - 🌐 [www.kiddycreche.fr](http://www.kiddycreche.fr)

**L'atelier Esperluette.** Végétal et gourmand

→ 20, boulevard de la Libération - ☎ 06 40 86 25 75 - ✉ [lesperluette.atelier@gmail.com](mailto:lesperluette.atelier@gmail.com) - 📱 - 📷

**Atelier Lamartine.** Fleuriste

→ 4, boulevard de la Libération - ☎ 04 56 17 97 58



# Changer de nom de famille ?

## La procédure s'assouplit

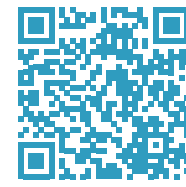
Depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2022, il est possible de changer de nom de famille. La Loi du 2 mars 2022, relative au choix du nom issu de la filiation, facilite la procédure.

Pour autant, les règles sont strictes. Faisons le point. La demande se fait obligatoirement auprès d'un officier de l'état civil de la mairie de son domicile ou de son lieu de naissance. Le nouveau nom doit être issu de ceux qui figurent sur l'acte de naissance du demandeur au titre de la filiation. Une telle demande ne peut se faire qu'une seule fois dans sa vie, et il faut être majeur. Le changement de nom impactera l'acte de mariage, l'acte de naissance du conjoint, du partenaire et des enfants. Pour ces derniers, s'ils ont plus de 13 ans, leur consentement est requis.

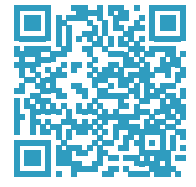
**La démarche.** Il faut remplir le dossier [QRcode 1] et le déposer (avec les documents à fournir [QRcode 2]) **sur rendez-vous en contactant l'état civil.** Il peut également être envoyé par courrier.

Un mois (au minimum) après la demande, **il faudra se présenter en personne en mairie sur rendez-vous pour confirmer sa demande.** Après cette confirmation, le service Etat-Civil procédera au changement de nom. Celui-ci sera consigné sur le registre d'Etat-Civil. La mise à jour des actes d'état civil impactés par cette décision sera faite dans les mairies concernées. ●

## [ État Civil ]



Dossier



Documents à fournir

### Etat Civil

☎ 04 76 45 79 45

➔ Mairie de Villard-Bonnot  
Service État Civil  
20, boulevard Jules-Ferry  
38190 Villard-Bonnot.

## Du nouveau dans la dématérialisation des demandes d'autorisation d'urbanisme

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2022, la commune de Villard-Bonnot propose la saisine par voie électronique pour les demandes d'autorisation d'urbanisme et les déclarations d'intention d'aliéner (DIA).

Les demandes peuvent être déposées gratuitement, via le Guichet Numérique des Autorisation d'Urbanisme (GNAU) [QRcode].

**Mise à jour.** La Déclaration des Éléments Nécessaires au Calcul des Impositions (DENC1) n'a plus à être renseignée, lorsque vous déposez une demande d'urbanisme, depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2022.

Il existe cependant des cas particuliers. Les DENC1 des demandes de permis modificatifs et des transferts déposés après le 1<sup>er</sup> septembre 2022, mais rattachés

à une demande d'autorisation d'urbanisme initiale déposée avant le 1<sup>er</sup> septembre 2022 devront en effet continuer à être renseignées.

Sauf cas particuliers, pour toute demande d'autorisation d'urbanisme déposée à compter de cette date, une déclaration devra être effectuée par les redevables auprès des services fiscaux (sur l'espace sécurisé des impôts), dans les 90 jours suivant l'achèvement de la construction (au sens de l'article 1406 du CGI). ●

## [ Urbanisme ]



Guichet Numérique des Autorisations d'Urbanisme

### Espace sécurisé Impôts

🌐 [www.impots.gouv.fr](http://www.impots.gouv.fr)  
service « Biens immobiliers »

## Respecter l'espace public : préserver sa propreté

**Triste constat :** les déchets sauvages et déjections canines dans l'espace public se multiplient. Bien que la commune et l'intercommunalité mettent en place plusieurs solutions et nettoient régulièrement les abandons indéliques, il est important de rappeler que la propreté des rues et des espaces naturels est l'affaire de tous !

**Déjection canine.** Il est interdit de faire déféquer son animal en dehors des lieux prévus à cet effet, en particulier sur les trottoirs. Cet acte est passible d'une contravention de 3<sup>e</sup> classe d'un montant de 68 € (Code Pénal, art. R633-6). Respectez la propreté des lieux publics : ramassez ses déjections !

Les cani-sacs et des cani-sites existent ! Scannez le QRcode pour découvrir la carte et les localiser.

**Déchets sauvages.** Aimerez-vous trouver des encombrants et autres ordures dans votre jardin ou sur votre terrasse ? Non ? Et bien, il en va de même pour l'espace public, les espaces verts ou les espaces naturels. Les déchets sauvages sont interdits et passibles d'une amende allant de 450 € à 750 €. Des solutions existent :

pour les encombrants, la Commune organise une collecte à domicile tous les deux mois. Le service est gratuit, sur inscription 24 h avant la date et on vous soulage de vos gros objets, juste devant votre porte. Scanner QRcode pour en savoir plus. ●

## [ Environnement ]



Cani-sacs et cani-sites



Déchets sauvages

### En attendant la réouverture du Pont de Brignoud...

La Communauté de communes Le Grésivaudan a mis en place une solution temporaire. Vous pouvez vous rendre sur la plateforme de compostage SUEZ Organique (1500, route de l'Isle) et déposer les végétaux en semaine du lundi au vendredi de 8 h 30 à 11 h 30 et de 14 h à 16 h 30, sur présentation de la carte de déchetterie. De plus, une déchetterie mobile dédiée aux déchets verts est en service au stade de Froges (rue du Stade), le samedi uniquement, de 8 h 15 à 15 h, toujours sur présentation de la carte de déchetterie. ●





[ Energie ]

## Villard-Bonnot s'engage avec son Plan de Sobriété Énergétique

Le changement climatique et ses conséquences (actuelles et futures) sont au cœur de toutes les préoccupations. Les incendies, les inondations, les sécheresses et les fortes températures illustrent cette crise climatique, qui inévitablement impacte de manière désastreuse la nature ainsi que les ressources disponibles.

La Collectivité poursuit donc les efforts environnementaux, déployés depuis 2020. Elle a également souhaité s'investir davantage en établissant un plan de sobriété énergétique, en vigueur depuis le 8 novembre 2022. Ce dernier se compose de plusieurs mesures concrètes, de projets et d'orientations applicables à court et long terme. L'objectif est d'engager résolument, Villard-Bonnot dans une réelle politique visant à lutter, à son niveau, contre le changement climatique.

Les mesures prises par la Collectivité prennent en compte les conséquences sur les Villardiens, une application sans impact financier sur les habitants, l'adaptation, en fonction de l'évolution de la situation, et surtout, sur la base des échanges avec les acteurs de la Commune.

### Deux grands axes majeurs :

**La température.** L'ensemble des bâtiments communaux respecteront les normes de température fixées par le gouvernement. Ainsi, durant les périodes d'occupation, les établissements communaux ont

leur température abaissée à 19°C. Le gymnase Jean-Jaurès (hors vestiaire) a sa température abaissée à 14°C. En plus, tous ces bâtiments font l'objet d'un diagnostic basé sur les points suivants :

- recherche de toutes les sources de consommation énergétique ;
- coupure du chauffage, hors temps d'occupation ;
- interdiction des accès à la programmation ;
- programmation de l'usage de chaque bâtiment en lien avec les usagers.

**La consommation d'énergie.** L'extinction de l'éclairage la nuit se produit de 0h à 5h du matin (au lieu de 1h à 5h). Le changement des ampoules classiques en ampoules LED, pour tous les candélabres, se poursuit. Du côté du stade René-Bœuf, l'éclairage fait l'objet d'une coordination entre l'éclairage des infrastructures (terrains, salles, vestiaires) et leur usage réel. Ce travail est réalisé en partenariat avec l'OMS et les Clubs. Enfin, les illuminations de Noël (LED) sont maintenues, mais la période a été réduite du 9 décembre au 2 janvier. ●



D'autres engagements s'inscrivent dans le Plan de Sobriété de Villard-Bonnot. N'hésitez pas à les découvrir



[ Ecologie ]

## Fresque du Climat

### sensibiliser les élus aux enjeux climatiques

Connaissez-vous la Fresque du Climat ? Derrière cette appellation se cache un atelier visant à sensibiliser et à former le public aux enjeux climatiques. Cet automne, ce sont les élus de Champ-près-Froges, Villard-Bonnot, Froges et Le Versoud qui ont participé à cette initiative écologique.

En 3 heures, Manu d'Adhemar – intervenant « Fresque du Climat » – a donc animé un atelier. L'objectif est clair : faire comprendre l'essentiel des enjeux climatiques pour enfin passer à l'action !

Compte tenu de la complexité du sujet, la tâche est difficile ! Comme l'explique Jean-Marc Jancovici, Membre du Haut Conseil pour le Climat : « *Le réchauffement climatique, comment ça marche ? Première option : lire le rapport du GIEC. Résultat assuré, mais 2000 pages à parcourir ! Deuxième option : jouer à la Fresque du Climat* ». En effet, c'est sur la base du « jouer et apprendre » que les ateliers scientifiques et collaboratifs se déclinent. Ils sensibilisent les participants de façon ludique avec un jeu de 42 cartes pour comprendre les principaux mécanismes du réchauffement climatique. Il faut reconstruire les liens de cause à effet, en groupe ! Implicite, l'atelier génère l'envie d'agir et de s'engager. Ainsi, les 24 septembre, 1<sup>er</sup> et 8 octobre derniers, les élus locaux ont testé la méthode avec enthousiasme ! Il y a fort à parier que d'autres ateliers Fresque du Climat suivront, et seront ouverts à tous les habitants qui souhaitent tenter l'expérience. ●



Les élus de Villard-Bonnot lors de l'atelier « Fresque du Climat »





## Le plan territorial de santé

### Pour un meilleur accès aux soins dans le Grésivaudan

Depuis 2021, la communauté de communes s'est engagée dans une politique volontariste en faveur de la Santé de ses habitants en engageant une démarche d'élaboration d'un Plan Territorial de Santé pour Le Grésivaudan.

Le Plan Territorial de Santé du Grésivaudan (PTSG) est un outil de mobilisation et de coordination des acteurs du territoire visant à réduire les inégalités sociales et territoriales de santé et à développer des réponses adaptées aux besoins de la population. Il permet de repenser des parcours de santé plus cohérents à l'échelle locale, tout en permettant à chaque acteur volontaire d'influencer favorablement l'état de santé de la population.

Il porte sur des champs d'intervention ciblés pour répondre à des enjeux identifiés comme prioritaires. Aussi, il n'a pas vocation à être exhaustif au regard des politiques portées en matière de santé par l'ensemble des signataires.

Pour Le Grésivaudan il s'articule autour de 5 axes :

- accès aux soins et entrée dans le parcours de soins (en particulier pour les publics vulnérables) ;
- autonomie des personnes âgées et des personnes adultes en situation de handicap ;
- santé mentale ; Éducation, promotion et accès à la santé du public jeune (y compris jeunes en situation de handicap) ;
- cadre de vie et Santé-environnement

Concrètement, il pourra s'agir de mettre en lumière et développer des initiatives déjà existantes qui concourent à la bonne santé des habitants, mais aussi de créer de nouvelles actions efficaces là où il existe un besoin non couvert. ●

Pour aller plus loin :



[ Santé ]



## ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

### Contrôles à venir !

Si votre habitation ou votre activité professionnelle, de par sa situation géographique, ne peut pas être raccordée au réseau collectif de traitement des eaux usées, vous devez opter pour une installation d'assainissement non-collectif. Si le choix de l'installation vous appartient, la loi impose désormais des contrôles. Explications.

C'est le service des eaux du Grésivaudan, en charge du Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) qui va effectuer les contrôles qui débiteront en début d'année prochaine. L'objectif, contrôler sous 4 ans les près de 4 500 installations d'assainissement non collectif du territoire. Si l'installation est conforme, les vérifications réglementaires s'effectueront tous les 8 ans, en revanche, si une pollution ou un dysfonctionnement est décelé, les contrôles seront plus réguliers.

Le passage des agents du SPANC à votre domicile vous permettra aussi de poser toutes les questions relatives à votre installation et de connaître les bonnes pratiques en termes d'entretien et de vérification afin que vous puissiez garder un œil averti sur le fonctionnement de votre dispositif au quotidien. ●

Pour aller plus loin :

[www.le-gresivaudan.fr/anc](http://www.le-gresivaudan.fr/anc)

[ SPANC ]





1922-

# Le centenaire de la Mairie

Prosper Mérimée disait « Je n'aime dans l'Histoire que les anecdotes ».

Si vous partagez le point de vue de l'écrivain, alors vous apprécierez les pages qui suivent.

Pour ce centième numéro, le VB •infos vous propose de découvrir une infime partie de l'Histoire de Villard-Bonnot : celle de la Mairie. Courte à l'échelle du temps, mais digne d'intérêt tant sa construction a été soumise à de multiples péripéties ! L'édifice a cette année 100 ans. Vous l'ignoriez ? À votre prochaine visite dans la Maison commune, levez les yeux avant d'y pénétrer : vous verrez sur son fronton sa date de création : 1922, au-dessus de l'horloge.



Les informations qui ont permis la réalisation de ce Grand Format sont issues de sources officielles : les archives du Conseil municipal de Villard-Bonnot.

Celles-ci contiennent tous les comptes rendus des Conseils Municipaux de 1856 à nos jours. À ce titre, l'équipe du VB•infos remercie chaleureusement M. Robert Coquet pour ses recherches minutieuses et sa collaboration pour ce journal.

En matière d'iconographie, l'équipe remercie M. Gilbert Coffano d'avoir accepté l'utilisation des photos et cartes postales anciennes, issues de ses ouvrages : « Mémoire en Images – Villard-Bonnot, Lancey et Brignoud », Tome I & II, publiés chez Alan Sutton en 1997 et 2000.

L'équipe remercie également Sophie Mouton et Frédérique Virieux de la Maison Bergès pour les photographies des Bergès et le croquis.

## À l'origine, une commune : « Vilar Bonold » Avant même de parler de « mairie », parlons « commune »

### La première mention de Villard-Bonnot remonte au XI<sup>e</sup> siècle.

Saint-Hugues de Grenoble (1053-1132) réalise un cartulaire (un registre) dans lequel sont inscrits les chartes, les titres, les actes de donations, etc. du diocèse de Grenoble. Il fait alors mention de l'« **ecclesia de Vilar Bonold** » : l'église de Vilar Bonold. On apprend alors que le bourg compte « 75 feux », soit environ 370 habitants. L'auteur fait également mention des hameaux de « **Lanciaco** » (Lancey) et de « **Brinosch** » (Brignoud).

### Villard-Bonnot est un village agricole jusqu'au début du XIX<sup>e</sup> siècle.

Dès lors, le village se transforme peu à peu en une ville ouvrière, grâce à l'installation des papeteries d'Aristide Bergès, en 1869, suivie en 1872 par les papeteries d'Alfred Fredet. Son développement est tel que sa population triple en moins de 50 ans, notamment dans les bourgs de Lancey et de Brignoud, là où les industriels se sont établis.

À Lancey, pour les Bergès. À Brignoud pour les Fredet. L'objectif est d'attirer et de sédentariser les employés et leurs familles.

### Les deux hommes s'investissent et contribuent à l'essor de Villard-Bonnot

Des logements sociaux sont construits en 1904 à Brignoud. En 1911, la société Lancéienne d'habitation ouvrière voit le jour. Parmi les grandes innovations, citons la bibliothèque en 1901, des bains douches en 1912, une pouponnière, une entente sportive, des coopératives alimentaires... Au-delà de leurs ouvriers, les Bergès et les Fredet ont le goût de la politique : tous sont entrés au Conseil municipal de Villard-Bonnot. Georges Bergès, fils d'Aristide, Aristide lui-même et son cadet Maurice, ont tous trois été élus Maire. Georges de 1891 à 1896, Aristide Bergès de 1896 à 1902 et Maurice de 1902 à 1920. Les archives du Conseil municipal, datant du mandat d'Aristide, montrent qu'Alfred Fredet siégeait également au Conseil. ●



# 2022



## 1898-1922

### Projets & débats autour d'une nouvelle Mairie

La Mairie que vous connaissez n'est pas la première de la Ville. Elle est l'idée d'Aristide Bergès, Maire de Villard-Bonnot. Du projet à sa construction, un peu plus de deux décennies de débats et de péripéties se sont écoulées.

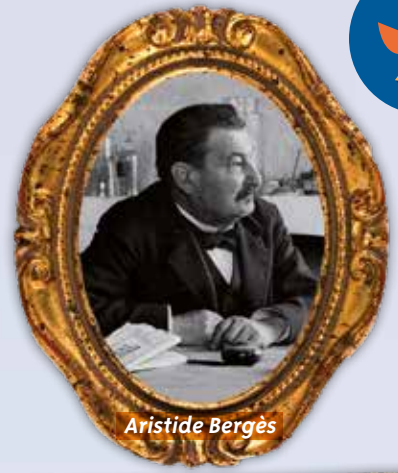
**Selon l'article 136 de la loi du 5 avril 1884**, chaque Commune doit posséder un bâtiment destiné à son administration. À Villard-Bonnot, cet édifice était implanté sur un terrain de 66 ares, non loin de l'église, à hauteur du 37 bis avenue Général de Miribel. Il accueillait l'administration de l'époque, mais aussi l'école. Face à l'essor démographique de la population, l'école n'est plus adaptée. Dès le début de son mandat, Aristide Bergès et son Conseil municipal étudient les possibilités pour doter Villard-Bonnot de nouvelles écoles et d'une mairie.

#### Un premier projet est présenté lors du Conseil municipal du 17 octobre 1898.

Il propose de construire un groupe scolaire à Brignoud, un second pour les enfants de Lancey-Villard-Bonnot ainsi que la nouvelle mairie, au centre de Villard-Bonnot, à « Pont Basset », lieu-dit « Le Marais », après l'achat des terrains de Messieurs Casset, Vianney-Liaud et Theysset. La proposition est rejetée : le Conseil municipal

préfère conserver l'emplacement existant. **Deux ans plus tard, le 16 juillet 1900, un deuxième projet est soumis** et cette fois-ci validé : les deux écoles et la mairie seront érigées près de l'église. **Mais l'histoire ne s'arrête pas là. Le 8 mai 1902, après un exposé très argumenté d'Alfred Fredet, le Conseil vote à l'unanimité le projet précédent présenté par Aristide Bergès.** Si la construction des écoles est actée, celle de la mairie est à nouveau abandonnée, lors du Conseil municipal du 14 août 1902 « *dans un esprit de stricte économie* ».

**Le débat est rouvert quelques années plus tard, lors du Conseil municipal du 18 novembre 1910, par Maurice Bergès, maire de Villard-Bonnot et fils d'Aristide Bergès.** Son exposé repose sur deux arguments majeurs : l'actuelle mairie, qui accueille toujours une classe de 68 élèves, est en ruine et son emplacement doit être au centre de la Commune. Il propose donc à l'assemblée la construction de la nouvelle mairie, entre deux bâtiments scolaires, à « Pont-Basset ». Les propositions font l'unanimité et un architecte est désigné. Monsieur Chatrousse sera chargé de mener à bien ces constructions.



Aristide Bergès



Maurice Bergès



Georges Bergès

© Portraits - Maison Bergès, Département Isère

Les projets avancent : le 17 mai 1911, les plans sont validés, les devis établis. Le 5 juillet 1913, le cahier des charges est approuvé. Le 15 avril 1914, les membres du Conseil s'interrogent à nouveau sur l'emplacement de la mairie (entre deux écoles), après quelques échanges de vues. Le 16 juin 1914, après avoir entendu les explications et l'avis de l'architecte départemental Alfred Rome (1869-1940) successeur de Monsieur Chatrousse et Monsieur Ricoud, le Conseil municipal valide l'emplacement et l'exécution des travaux est adjugée le 21 juin de la même année.

#### **La Grande Histoire prend le pas sur l'histoire locale.**

Le 2 août 1914, la France décrète la mobilisation générale. La Première Guerre Mondiale durera jusqu'au 11 novembre 1918. La construction de la mairie n'est plus une priorité. Un nouveau débat s'ouvre, le 8 mars 1918. Maurice Bergès envisage un nouvel emplacement pour la mairie : le terrain nouvellement acquis, en face des écoles, entre la plaine et les coteaux. Bien qu'approuvée, la proposition ne sera finalement pas retenue, au profit de l'aménagement d'un jardin public.



© Maison Bergès, Département Isère



## Le centenaire de la Mairie

# 1922



### Les années vingt marquent la fin des débats.

Le 28 février 1921, Charles Rivoire qui est alors maire de Villard-Bonnot (1920-1935), et les membres du Conseil municipal décident de réduire sensiblement la taille de la future maison commune afin de diminuer les dépenses et de la construire entre les deux écoles de « Pont-Basset ». Les nouveaux plans sont présentés par Messieurs Rome et Rabilloud, architectes, à l'occasion du Conseil du 28 octobre 1921. Après un examen attentif des différents aspects du projet, la construction et la réalisation immédiate de la nouvelle mairie sont approuvées. Le Conseil vote également les crédits prévus à cet effet. Les premiers travaux commencent en 1922. En fin de compte, il aura fallu 23 ans pour que la nouvelle mairie et ses travaux démarrent... selon le projet et l'emplacement imaginés par Aristide Bergès, qui avaient été rejetés le 17 octobre 1898! ●

Entre le bâtiment voté en 1921 et celui que l'on connaît aujourd'hui, la Mairie a vu ses plans changés, de nouveaux aménagements ont vu le jour, jusqu'à sa dernière extension en 2010.

**Et cela commence dès 1923.** Bien que les travaux aient commencé en 1922, Charles Rivoire soumet à l'Assemblée un **projet d'aménagement intérieur et extérieur pour la nouvelle Mairie**, lors du Conseil municipal du 15 mars 1923.

Le compte rendu de l'époque indique qu'il s'agit de la création d'un logement au 2<sup>ème</sup> étage et 4 chambres dans les combles, de toilettes avec lavabo au premier étage, mais également de la fabrication d'une porte d'entrée qui soit en harmonie avec l'architecture du bâtiment. La salle du Conseil accueillait une cheminée monumentale en simili pierre, une décoration en staff comprenant 18 motifs au plafond, une corniche entourant le plafond, une frise décorative et des panneaux décoratifs. L'achat d'une table en chêne de 4 m par 1,40 m, de 23 fauteuils en chêne et simili cuir

est également mentionné, ainsi que divers éclairages et aménagement des abords. C'est à la même époque que la ville a acquis une horloge publique auprès de M. Mayet, horloger constructeur à Grenoble. Celui-ci s'engage à « fournir une horloge marchant 8 jours pour un remontage, sonnant les heures, répétitions des heures et des demies sur une cloche de 55 à 75 kilogrammes et montrant l'heure sur un cadran en opaline placé au fronton de la mairie et qui sera éclairé la nuit ». Il ajoute enfin un « cabinet » renfermant le mécanisme et une petite « ombrelle » en zinc pour abriter la cloche. **La Mairie bénéficie au fil du temps du progrès technique.** Dès 1935, un projet de chauffage central est approuvé, mais ne sera réalisé qu'en mai 1952. L'essor de la Ville est tel que l'idée d'une annexe de la Mairie semble pertinente.



Avant la construction de la Mairie... Les écoles et les écoliers (1907)



La Mairie entre 1940 et 1950

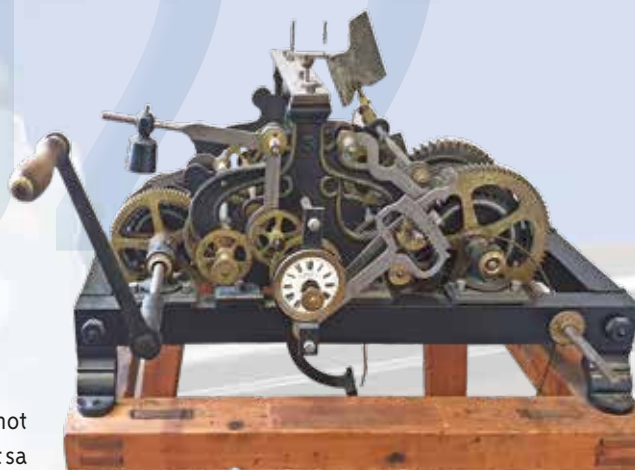


2022

Gaston Gamond, Maire de Villard-Bonnot (1947-1971) et les membres du Conseil votent sa création le 1<sup>er</sup> décembre 1947. D'abord installée rue de Stalingrad, puis délocalisé rue Désiré Granet, l'annexe permettait aux administrés d'être géographiquement plus proches des services communaux. Tous les ménages ne possédaient pas un véhicule personnel !

### Comment parler de la Mairie sans évoquer la construction de son extension ?

C'est sous le mandat de Daniel Chavand, Maire de Villard-Bonnot de 1995 à 2020, qu'elle voit le jour, et avec elle une rénovation du bâtiment de 1922. La Commune a davantage de compétences et donc de services qu'au temps d'Aristide Bergès. Les normes ont également évolué. Alors, le projet – confié au cabinet d'architectes Brenas Doucerain – prévoit des bureaux, des salles de réunion, redessine l'accueil, intègre un ascenseur, etc. Désormais, la Mairie s'élève sur trois niveaux. Préserver l'aspect authentique de la partie ancienne du bâtiment fait partie des priorités. Les travaux commencent en mai 2008 et s'achèvent en avril 2010. ●



Mécanisme de l'horloge, 1922



Motifs de la Salle du Conseil



Turbine Pelton sur le parvis de la Mairie

## La mairie en quelques anecdotes

- ✦ **La Mairie de 1922 n'a été inaugurée qu'en 1929**, le 14 avril à 10 h du matin. En présence du Préfet de l'Isère, des autorités départementales et communales.
- ✦ **Certains éléments d'origine sont toujours visibles** : le mécanisme de l'horloge est exposé au 1<sup>er</sup> étage de la mairie, tout comme la table du Conseil en chêne et les sièges (rénovés). Les motifs en staff ornent toujours la salle du Conseil/salle des Mariages.
- ✦ **La devise de la République** « Liberté, Égalité, Fraternité » apposée sur la façade, date de 2010.
- ✦ **Le parvis de la mairie et ses abords ont été réalisés en 2007**. La roue à augets de turbine Pelton qui fait office de fontaine, provient des Papeteries de Lancey.
- ✦ **La première mairie a accueilli les locaux de la Gendarmerie**, avant que la nouvelle brigade soit construite dans les années 1970. Par la suite, le bâtiment a hébergé la Maison des jeunes, ainsi qu'une radio locale.
- ✦ **Le jardin public approuvé en 1918 est ensuite devenu une salle des fêtes**. Le projet est validé le 14 novembre 1949, et les travaux ont été réalisés de 1953 à 1957. Cette dernière est devenue un cinéma... l'Espace Aragon. D'abord communal, ce lieu culturel est aujourd'hui géré par Le Grésivaudan.



La Mairie actuelle et l'extension à l'arrière, inaugurée en 2010

## [ Sécurité ]

Les missions de la Police Municipale sont variées. Elles mêlent proximité, sécurité, pédagogie et dialogue. Parmi elles, le contrôle routier est la plus connue... et la plus redoutée. Faisons le point.

# Police municipale

## Les missions de sécurité au cœur du métier

### Un équipement de pointe pour une mission sensible.

Depuis 2016, les policiers municipaux sont équipés d'un cinémomètre laser. Comprenez par-là les fameuses jumelles. La Municipalité de l'époque les avait conjointement achetés avec la ville de Froges.



Cet appareil a une portée maximale de 640 mètres. Un organisme agréé vérifie et réalise l'étalonnage tous les ans. Le cinémomètre permet aux policiers de lire les plaques d'immatriculation des véhicules et indique leur vitesse.

Cette année, une cinquantaine de contrôles routiers a été organisée entre janvier et novembre. Ces interventions

comprennent la vérification de la vitesse évidemment, mais aussi les infractions quotidiennes (téléphone au volant, absence de ceinture de sécurité...) ou les incivilités routières.

Comme l'explique Virginie, Brigadier-Chef principal et responsable de la police municipale de Villard-Bonnot: « Nous intervenons sur l'ensemble de la Commune, le plus souvent à des endroits où la

vitesse excessive est monnaie courante. Le contrôle de vitesse n'a pas qu'un aspect répressif, il doit être dissuasif et préventif aux yeux de la population ». En matière de vitesse, quarante verbalisations pour des vitesses excessives (généralement plus de 20 km/h au-dessus de la limite autorisée) ont été dressées pour 2022. C'est l'une des missions les plus sensibles et dangereuses pour un policier municipal. Il faut en effet que l'opération puisse se faire en toute sécurité pour l'individu, son véhicule et les forces de l'ordre, malgré la proximité immédiate de la circulation.

### Un travail d'équipe avec la Gendarmerie

Il n'est pas rare que les contrôles à la jumelle se fassent en partenariat avec la Gendarmerie de Villard-Bonnot ou de Domène. Au-delà de renforcer les liens entre les deux corps de métier, les policiers municipaux peuvent, à cette occasion, bénéficier d'outils propres aux gendarmes. En effet, lors de la lecture de plaques, les gendarmes ont accès à des fichiers liés au permis de conduire. À Villard-Bonnot, la Police Municipale travaille également, lors de certains contrôles, avec les motards du Peloton Motorisé du Touvet. L'intérêt cette fois-ci, se porte sur le contrôle des poids lourds: « Dans ce domaine, les motards sont davantage formés. Ces contrôles sont, en effet, très spécifiques, et dépassent nos compétences », explique Virginie. ●

### Video protection 4 nouvelles cameras activées

Le système de vidéo protection s'étend sur le territoire communal. Cette année, la Municipalité s'est équipée de quatre nouvelles caméras. Les deux premières ont pris place dans le secteur de la gare de Lancey. Les deux suivantes ont été installées dans celui de la gare de Brignoud. La mise en service s'est faite au mois de juillet.

Ce projet de longue date porte à 41 le nombre de caméras sur la Commune. Villard-Bonnot a bénéficié du soutien de la Région Auvergne-Rhône-Alpes grâce à une subvention de 17 755€. ●

La Région  
Auvergne-Rhône-Alpes



### Prudence face aux démarchages frauduleux

Les tentatives de démarchages frauduleux sont fréquentes sur la Commune. La police municipale alerte régulièrement sur les arnaques en cours et vous rappelle ici les bons réflexes :

- Si vous le pouvez, vérifiez le nombre de personnes présentes avant d'ouvrir la porte (visiophone ou judas).
- Exigez la présentation d'une carte professionnelle.
- Ne signez rien avant d'avoir un devis en main.
- Ne versez pas d'argent, ne signez pas de chèque, surtout antidaté.
- En cas de doute, proposez d'appeler l'organisme professionnel auquel est rattaché le démarcheur.
- Si le vendeur se montre insistant ou menaçant, composez immédiatement le 17 pour faire intervenir la police ou la gendarmerie.

Retrouvez le mémo détaillé sur le site de la commune :

[www.villard-bonnot.fr](http://www.villard-bonnot.fr) > Onglet [A votre service] > [Police Municipale]





## AGIR pour le retour à l'emploi

À la direction de 4 structures locales œuvrant pour le retour à l'emploi, Nina Catalano remplace Patrick Boucharlat, depuis son départ à la retraite en juillet dernier. Ces organismes, vous les connaissez : AGI, ACEV, ADMIS et Domicile service sont au service de l'humain et font le trait d'union entre un besoin et une personne à la recherche d'un emploi. Faisons les présentations.

Nina Catalano, les ressources humaines pour carrière. Depuis cet été, Nina Catalano succède à Patrick Boucharlat à la direction de l'AGI, l'ACEV, ADMIS et Domicile Service. Dynamique et souriante, Nina a s'est donnée pour premiers objectifs de travailler en équipe avec les agents et proposer dans les mois à venir une nouvelle charte graphique ainsi qu'une nouvelle visibilité de ces 4 associations œuvrant pour le retour à l'emploi des personnes en insertion. En matière de gestion du personnel, Nina Catalano n'en est pas à ses débuts puisqu'elle s'est bâti une carrière dans le domaine des ressources humaines. Après dix ans de management RH dans l'entreprise Chantemur, elle intègre les services du Département de l'Isère, au service Éducation. À ce poste, Nina est alors chargée de la gestion du personnel dans les collèges de l'Isère. Elle travaille déjà, à cette époque, avec l'AGI. Animée par l'envie de nouveaux challenges, Nina quitte le secteur public en 2022 et accepte le poste de Patrick Boucharlat.

### 4 structures

### 1 objectif identique

Nina dirige quatre structures différentes, mais qui sont toutes au service de l'humain. Pour cela, elles suivent quatre axes précis :

« **Accueillir** »

« **Suivi** » « **Formation** » « **Évaluation** ».

Ces piliers sont essentiels pour établir une proximité avec les demandeurs et les partenaires ! Pour cela, Nina compte également sur l'implantation géographique d'AGI, ACEV, ADMIS et Domicile services. Comme elle l'explique : « *Tout le suivi-accompagnement s'effectue principalement dans*

*nos locaux à l'annexe mairie de Domène qui est aussi une maison pour l'emploi. On a la chance d'avoir dans nos locaux le PLIE et la mission locale. Grâce à cette proximité, nous bénéficions d'un certain confort quant aux liens et à la communication entre les différents services. »*

### Quels sont les champs d'action des 4 structures ?

**L'ACEV et Admis** sont des chantiers d'insertion. Autrement dit, elles aident des personnes à reprendre une activité professionnelle. L'ACEV propose des missions en lien avec l'entretien d'espaces verts. Admis se concentre sur des missions de repassage et de petite couture.

**L'AGI** est une Association Intermédiaire, acteur de l'ESS (Économie Sociale et Solidaire), habilitée par l'État. Elle assure une prestation d'accompagnement et de mise à disposition auprès de clients, des personnes rencontrant des difficultés sociales et/ou professionnelles pour un retour à l'emploi durable. « *Avec les Conseillères en Insertion Professionnelle, nous accueillons les candidats physiquement, nous les accompagnons à l'élaboration d'un projet professionnel, dans leur recherche de formation et dans leur recherche d'emploi. Ce suivi permet de travailler sur le plan social, professionnel mais aussi de la santé. (Logement, mobilité, projet pro...)* », explique Nina.

Enfin, **Domicile Service** est une association conçue et voulue par plusieurs structures associatives d'insertion socioprofessionnelle. Son objectif est double : proposer un parcours professionnel sous forme d'emploi durable à des professionnels de l'aide à domicile ; proposer une prestation à domicile de qualité à des personnes âgées ou handicapées (usagers). ●

[ Solidarité ]

Rencontre  
avec  
**Nina Catalano**



### Le savez-vous ?

#### **Permanence gratuite à la Mairie !**

Vous l'ignoriez sans doute, depuis plusieurs années l'AGI propose une permanence gratuite à la mairie de Villard-Bonnot.

Si vous souhaitez rencontrer Nina

📍 les mercredis de 9 h à 11 h

Pour prendre rendez-vous :

☎ 04 76 77 76 77

✉ [agi@mairie-domene.fr](mailto:agi@mairie-domene.fr).

Centre  
Socio Culturel  
Brignoud



Du côté du Centre Socioculturel de Brignoud, l'ambiance de Noël s'est invitée depuis le 7 novembre dernier avec un projet original et collaboratif ! L'idée est simple et pourtant terriblement efficace pour s'amuser, être créatif et profiter en famille : réaliser un calendrier de l'avent, avec le public !

La consigne était la suivante : « *Imaginez des immenses panneaux colorés et numérotés partout dans le Centre, abritant sous leurs belles couleurs VOS créations. Il suffira alors d'enlever ces pancartes pour découvrir jours après jours vos réalisations !* »

L'équipe du Centre avait quand même donné quelques consignes afin d'orienter les artistes.

**Thème :** un père Noël bronçant sur la plage, une danseuse étoile avec des flocons dans les cheveux, un bonhomme de neige parti en vacances à la montagne... Bref, un peu d'hiver et de Noël dans les créations de votre choix !

**Formats :** A4 (21 x 29,7 cm) et moins uniquement

**Techniques :** collages, coloriages, dessins, montages photo, peintures...

Les créatifs, les artistes, les curieux avaient jusqu'au 28 novembre pour remettre leurs productions au Centre Socioculturel. Envie de voir l'œuvre collaborative ? Dépêchez-vous, les 25 décembre approche ! ●

## A vos Agendas !

Sous réserve des conditions sanitaires qui seront en vigueur durant cette période



**MAISON BERGÈS  
VILLARD-BONNOT**

Ateliers de Noël, expos et visites guidées



04 38 92 19 60 - <https://musees.isere.fr>

espace  
**ARAGON**  
Exposition

« **Aptitude: l'image et les mots** »  
**ASAZ ONE**

Du vendredi 21 décembre 2022 au jeudi 26 janvier 2023

vernissage : jeudi 22 décembre 2022



Par un jeu poétique entre des lettres qui s'entrelacent et l'intensité d'un regard, les mots, outils du langage et supports de l'expression acquise par l'éducation, sont unis aux émotions innées perceptibles sur le visage. L'artiste s'interroge sur l'influence du regard des autres, sur notre aptitude à ressentir l'émotion transmise par autrui et sur notre relation génétique avec les grands singes. <https://asaz-one.com/>



04 76 71 22 51 - [www.espace-aragon.fr](http://www.espace-aragon.fr) - Espace Aragon



Retrouvez les programmations



ARAGON

Maison Bergès

## Dans votre commune

**Conseils municipaux**

Mardi 31 janvier 2023 / Mardi 28 février 2023

A 18 h 30, salle du conseil, 1<sup>er</sup> étage de la Mairie

**Vœux à la population**

Lundi 9 janvier 2023

A 20 h

Au Boulodrome, Espace Bergès (avenue des Papeteries)



Les informations annoncées ci-dessus peuvent être modifiées après impression du magazine. Aussi, n'hésitez pas à consulter l'**application mobile** « Villard-Bonnot », le **site internet** [www.villard-bonnot.fr](http://www.villard-bonnot.fr), les **panneaux lumineux** de la ville ou encore contacter la Mairie par **téléphone** au 04 76 45 79 45





## L'équipe

« Ma voix, ma ville »



## L'équipe

« De l'ambition pour Villard-Bonnot »



Nous vous souhaitons une bonne année à venir, L'année 2022 se termine sur des notes d'inquiétude. Nous espérons que l'année à venir sera meilleure pour chacun d'entre nous.

**Point travaux :**

- La réouverture du pont de Brignoud ne va pas arrêter les difficultés de circulation.
- L'avenue Robert Huant va être fermée pendant la durée des travaux.
- La circulation va être déviée par la Rue Désirée Granet.
- Connaissez-vous les axes de circulations à venir ?

**Consommation :**

- Au mois de novembre nous avons écrit à GEG afm que tous les habitants soient informés de l'augmentation à venir.
- Il est important pour tous de connaître cette augmentation et que chacun comprenne qu'il va payer plus cher.

**Éclairage public :**

- Des restrictions sur le plan de l'énergie sont demandées à toutes et tous.
- Comment peut-on expliquer les dépenses en termes d'éclairage public ?
- Un éclairage continu illuminant la mairie était-il nécessaire ?

**Environnement :**

- La participation au label « Villes et Villages fleuris » pourquoi pas !
- Mais quel va être le coût de cette opération ?
- L'environnement est au CŒUR des préoccupations de chacun.
- Des arbres gênent la visibilité vers les passages piétons. Il est impossible de traverser en toute sécurité. L'entretien des espaces verts existant doit être une priorité !

**Sécurité :**

- Il manque toujours des aménagements pour sécuriser la circulation aux abords des chantiers sur la commune.
- Les camions et camionnettes se garent sur les trottoirs, obligeant à circuler sur la route.
- Les travaux ne sont pas identifiés.
- Faut-il attendre l'irréparable pour intervenir ? ●

[mavoixmaville@gmail.com](mailto:mavoixmaville@gmail.com) - Facebook : [@mavoixmaville](https://www.facebook.com/mavoixmaville)

Découvrez au fil des actualités, les actions de vos élus, les hommes et les femmes de votre majorité municipale dans les pages de ce magazine informatif et utile, au service de tous les Villardiens.

Nombreux sont les travaux menés par vos élus qui s'engagent au quotidien. Tous œuvrent pour le bien vivre sur notre Commune et donnent de leur temps. En réaffirmant ici notre engagement avec transparence avec vous, guidés uniquement par l'intérêt général envers tous les Villardiens, nous restons concentrés pour mener à bien les réalisations et les actions de solidarité auprès des habitants.

Vous souhaitez nous soutenir, participer ou nous rejoindre pour plus d'information ?

Vous ne trouvez pas toutes les réponses à vos questions en lisant ce magazine ou lors des réunions publiques ?

Vous n'arrivez pas à utiliser l'application mobile sur votre smartphone, le site internet ou la page Facebook de la Ville de Villard-Bonnot pour suivre les actualités ?

Vos élu(e)s de la majorité, vos référents de votre quartier sont tous à votre écoute et à votre entière disposition pour vous expliquer le sens des réalisations pour le bien vivre sur Villard-Bonnot.

En vous remerciant pour votre confiance, nous vous souhaitons de belles fêtes de fin d'année.

Fidèlement,

Votre équipe « de l'Ambition pour Villard Bonnot »

[patrickbeau.vb2020@orange.fr](mailto:patrickbeau.vb2020@orange.fr)

[www.ambition-villard-bonnot-2020.fr](http://www.ambition-villard-bonnot-2020.fr)



## Vos élus

### Le Maire

**Patrick BEAU**, Maire de Villard-Bonnot

### Les adjoints

**Salih ARRADA**, 1<sup>ère</sup> adjointe chargée du pôle solidarité, de la cohésion sociale, du handicap, de la jeunesse et du lien intergénérationnel

**Frédéric CEVA**, 2<sup>ème</sup> adjoint chargé de l'urbanisme, de l'aménagement de la ville et des risques majeurs

**Patricia BAGA**, 3<sup>ème</sup> adjointe chargée des finances, du commerce local et des associations

**Hervé LENOIRE**, 4<sup>ème</sup> adjoint chargé des travaux, des infrastructures, du cadre de vie et du développement durable

**Clara MONTEIL**, 5<sup>ème</sup> adjointe chargée du logement, de la relation aux seniors, au jumelage et de la promotion de la ville

**Cyrille TINTILLIER**, 6<sup>ème</sup> adjoint chargé de la tranquillité publique, de la vie de quartier et du parrainage avec le 7<sup>ème</sup> BCA

**Myriam SIMONAZZI**, 7<sup>ème</sup> adjointe chargée de l'éducation et de l'enfance

**Arnaud BERNARD**, 8<sup>ème</sup> adjoint chargé de la citoyenneté, du développement économique, du patrimoine culturel et historique

### Les Conseillers délégués

**Bruno GONINET**, conseiller délégué aux questions relatives aux déplacements, à la transition énergétique, écologique et végétalisation de la ville

**Pascal VALVERDE**, conseiller délégué aux questions relatives à l'emploi, à l'insertion, à la démocratie participative et référent sport

**Julien CALLOUX**, conseiller délégué aux questions relatives à l'animation et à l'événementiel

### Les Conseillers de la majorité

Par ordre de tableau du Conseil municipal

**Bernard BARACCO**, **Florence CLOITRE**,

**Bruno VILOTITCH**, **Brigitte BALBO**,

**Bernadette SORACE**, **Béatrice SOLLIER**,

**Pascale LANGUILLE**, **Hervé DUBOCHAUD**,

**Joëlle CACCIATORE**, **Sabine LARRIU**,

**Jérôme BIGLIA**

### Les Conseillers de la minorité

« Ma voix, ma ville, Villard-Bonnot »

Par ordre de tableau du Conseil municipal

**Gisèle MINASSIAN**, **Jean-Pierre MIOZZO**,

**Denise DEDEBAT**, **Soraya BOUMECHACHE**,

**Yann OROY**, **Jean-Claude TORRECILLAS**

Pour un rendez-vous avec un élu de la majorité, contactez le Secrétariat Général

☎ 04 76 45 79 45

✉ [secretariat@villard-bonnot.fr](mailto:secretariat@villard-bonnot.fr)

## Mairie

20, boulevard Jules-Ferry  
38190 Villard-Bonnot CDIS

www.villard-bonnot.fr

### Services administratifs

Du lundi au vendredi  
de 9h à 12h et de 13h30 à 17h (vendredi 16h30)

04 76 45 79 45 - Fax : 04 76 71 66 42

bienvenue@villard-bonnot.fr

### Etat Civil - Affaires Générales

Le samedi de 9h à 12h

## Permanences des services

Sur rendez-vous uniquement

### Services techniques

04 76 45 79 45

services.techniques@villard-bonnot.fr

### Pôle Logement

Mardi mercredi et vendredi de 9h à 12h  
Jeudi de 13h30 à 17h

04 76 45 79 55

polelogement@villard-bonnot.fr

### Scolaire

#### Accueil téléphonique

du lundi au jeudi de 9h à 12h et de 13h30 à 17h

Accueil physique : du lundi au jeudi  
de 9h à 12h

04 76 45 79 53

scolaire@villard-bonnot.fr

### Périscolaire

#### Accueil téléphonique et physique

du lundi au vendredi  
de 9h à 12h et de 13h30 à 17h (vendredi 16h30)

04 76 45 96 94

periscolaire@villard-bonnot.fr

### Vie associative

#### Salles communales et festivités

Du lundi au jeudi  
de 9h30 à 12h et de 13h30 à 17h

associations@villard-bonnot.fr

### Urbanisme

#### Accueil téléphonique

du lundi au vendredi de 13h30 à 16h30

#### Accueil physique

sur rendez-vous uniquement

04 76 45 79 45

urbanisme@villard-bonnot.fr

## CONSEIL MUNICIPAL

Vous souhaitez prendre connaissance des  
sujets débattus en Conseil municipal ?

Tous les procès-verbaux sont accessibles en  
ligne ou sur l'application mobile.

www.villard-bonnot.fr/fr/comptes-rendus

Tuile [ Ma Mairie ] » [ Procès-verbaux ]

**le dauphiné**

Correspondants locaux

Michel Mancip @mancip.michel@outlook.fr

Sophie Philippe @sophie.philippe17@gmail.com



## Pharmacies de garde

Pour avoir connaissance de la pharmacie  
de garde proche de son domicile,  
trois solutions à votre disposition

39 15

www.servigarde.fr

Appli « Villard-Bonnot »  
Tuile [VB au quotidien]



## Transports en commun



Gares de Lancey et de Brignoud

36 35

SNCF voyages (achat des billets « grandes lignes »)

www.oui.sncf

SNCF TER (achat des billets « régionaux »)

www.ter.sncf.com/auvergne-rhone-alpes

### Cars Région

04 26 16 38 38

www.carisere.auvergnerhonealpes.fr

### La Région

Auvergne-Rhône-Alpes



0 800 941 103

n° vert, service et appel gratuits

www.tougo.fr

www.transportsdugresivaudan.fr

Horaires des bus disponibles en mairie

04 76 45 79 45

## Service des eaux du Grésivaudan

### Accueil au public

Zone Tire-Poix - Saint-Vincent-de-Meruze

Du lundi au vendredi

de 9h à 12h et de 14h à 17h

04 76 99 70 00

servicedeseaux@le-gresivaudan.fr

www.le-gresivaudan.fr/eaux

## Déchets

### Encombrants :

inscription obligatoire jusqu'au mercredi

04 76 45 79 36

du lundi au vendredi de 13h30 à 17h

services.techniques@villard-bonnot.fr

Calendrier 2023

09.02 ; 13.04 ; 08.06 ; 14.09 ; 09.11

### Toutes les adresses des déchetteries...

www.le-gresivaudan.fr

### Déchets d'activités de soins

à risques infectieux

www.dastri.fr



## Etat Civil

### • NAISSANCES •

GHARBI Kayla	6/09/2022
GIROUD-SUISSE Matéo	6/09/2022
GODFROY Louis	13/09/2022
FERGANI Issa	23/09/2022
DELOLME Milo	24/09/2022
TEISSIER Nylan	1/10/2022
GEORGES Laora	9/10/2022
PEDALINO MURGA Dario	20/10/2022
CAMPAGNOLI Joris	23/10/2022
STUCKER Mylann	24/10/2022
CLOAREC Marceau	26/10/2022
AUTISSIER Alicia	31/10/2022

### • DÉCÈS •

COLOMBET Viviane	
Epouse NUMES DA EIRA	1/09/2022
BERNARD-BOULAUD Aimé	7/09/2022
ROMANA-MORDAN Andrée	
Epouse GREGGIA-GRAZIANA	20/09/2022
BOURGEAT Gilbert	30/10/2022

### • MARIAGES •

RGOMINBAULX Sophie	
& BAILLEUL Frédéric, Franck	17/09/2022
MARZOCCA Séverine	
& GENOVESE Guillaume	17/09/2022
CASADEI Allison	
& ANTOINE Kévin	24/09/2022

Les listes d'état civil sont publiques. Si vous ne souhaitez pas que votre nom (ou celui de vos proches) apparaisse dans le journal, merci de nous en faire part.

com@villard-bonnot.fr - 04 76 45 79 45

## Permanences

### Jérémie Iordanoff

Député de la 5<sup>ème</sup> circonscription de l'Isère

Membre de la Commission des lois  
constitutionnelles, législation et  
administration générale de la République  
(secrétaire)

jeremie.iordanoff@assemblee-nationale.fr

### Permanence juridique en Mairie

Destinée exclusivement aux habitants de la  
commune et uniquement sur rendez-vous.

Le 1<sup>er</sup> samedi de chaque mois

04 76 45 79 45

### CLCV 38

Confédération de la Consommation, du  
Logement et du Cadre de Vie de l'Isère

Mairie de Villard-Bonnot, 1<sup>er</sup> étage

Tous les 4<sup>èmes</sup> jeudi du mois - 16-17h

### AGI (Association Intermédiaire du Grésivaudan)

Association Intermédiaire du Grésivaudan.

M<sup>me</sup> Nina Catalano

Le mercredi de 9h à 11h, sur rendez-vous

04 76 77 76 77

### SDH (Société Dauphinoise pour l'Habitat)

M<sup>me</sup> Myriam Koudlanski

Mairie de Villard-Bonnot

Le mercredi de 14h à 15h

Rappel

